

Centre d'Études et de Recherches pour la Petite Enfance

Département Auxiliaire de Puériculture

98 Avenue de la République - 93300 Aubervilliers

Tél. : 01 53 56 10 85 - Télécopie : 01 43 52 16 57

Email : auxi.bureau@cerpe.info – Site internet : <http://www.cerpe.info>

Sélection de droit commun (tests d'admissibilité à l'oral de sélection)

CONDITIONS D'ACCÈS EN FORMATION ET CONSTITUTION DU DOSSIER APPRENTISSAGE – RENTRÉE janvier 2019

Conditions générales :

- 1- Avoir 17 ans au moment de l'entrée en formation et **moins de 30 ans** (au jour de l'entrée en formation et de signature du contrat d'apprentissage)
- 2- Rechercher un employeur (Association, Commune, Conseil Général ...) en contrat d'apprentissage.
- 3- Durée de la formation : 18 mois
- 4- ATTENTION : L'exercice de la profession d'auxiliaire de puériculture nécessite d'être à jour dans les vaccins obligatoires (diphtérie, tétanos, poliomyélite) et aussi d'avoir les vaccins suivants : vaccin contre l'hépatite B et BCG pour l'entrée en formation.

Toute contre-indication à ces vaccins interdit l'accès aux stages et ensuite à l'exercice professionnel

Liste des documents à fournir obligatoirement lors du dépôt du dossier de sélection :

- Photocopie d'un document d'identité (CNI, Titre de Séjour, Passeport)
- Curriculum vitae à jour
- 2 enveloppes format DL (11 x 22 cm) **affranchies tarif lettre prioritaire pour 20 g avec votre nom et adresse**
- 1 enveloppe format C5 (23,9 x 16 cm) **affranchie tarif lettre prioritaire pour 60 g avec votre nom et adresse**
- Photocopie du diplôme demandé ⁽¹⁾ pour la dispense de l'épreuve de culture générale
- Fiche d'inscription ci-jointe avec photo collée
- 2 chèques de 55 € à l'ordre du CERPE (bien noter votre nom et prénom derrière le chèque) ou en espèces (merci de faire l'appoint), en règlement des frais de dossier, frais de tests et d'écrit ainsi que les frais d'oral

(1) Voir en page 2

Les dossiers sont à déposer ou à retourner par courrier simple ou courrier suivi
(Pas de recommandé A.R.) avant le :

20 juillet 2018 (cachet de la poste faisant foi)

Au CERPE : 98, avenue de la république 93300 Aubervilliers

Les dossiers incomplets ne pourront être enregistrés

Date des épreuves écrites : fin septembre – début octobre 2018 (une convocation vous sera envoyée 1 mois avant)

Date de l'épreuve orale : en octobre – novembre 2018 (une convocation vous sera envoyée)

Coût de la sélection :

2 chèques distincts de 55 € à joindre à votre dossier d'inscription à l'ordre du CERPE

- Frais de dossier : **55 euros**
Test et/ ou d'écrit de culture générale

- Frais de l'oral : **55 euros**

Si vous n'êtes pas admissible à l'oral de sélection : 1 chèque de 55 € vous sera renvoyé avec vos résultats

Centre d'Études et de Recherches pour la Petite Enfance

Département Auxiliaire de Puériculture

98 Avenue de la République - 93300 Aubervilliers

Tél. : 01 53 56 10 85 - Télécopie : 01 43 52 16 57

Email : auxi.bureau@cerpe.info – Site internet : <http://www.cerpe.info>

Association Loi 1901 (J.O. du 01/06/1978) – SIRET : 314 152 018 00037 – APE : 803Z – N° d'enregistrement : 11 93 00 371 93

RENSEIGNEMENTS sur la SÉLECTION de droit commun Hors titulaires du baccalauréat A.S.S.P ou SAPAT

La sélection :

Les épreuves de sélection comprennent deux épreuves écrites d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

- **Les épreuves écrites d'admissibilité**

Pour toutes les candidates : pas de dispense pour le test psychotechnique.

- **Un test** ayant pour objet d'évaluer les aptitudes suivantes : attention, raisonnement logique et organisation d'une durée de 1 h 30.
- **Une épreuve de culture générale** en lien avec le domaine sanitaire et social, comprenant deux parties (commentaire de texte et série de 10 questions à réponses courtes portant sur la biologie et les mathématiques) d'une durée de deux heures.

(1) Sont dispensés de l'épreuve écrite de culture générale, les candidats titulaires :

- D'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV.
- D'un titre ou diplôme du secteur sanitaire et social homologué au minimum au niveau V.
- Les candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu.
- Les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'état d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

L'épreuve orale d'admission

Consiste en un entretien de 20 minutes avec deux membres du jury, précédé de 10 minutes de préparation :

- Présentation et réponse à des questions autour d'un thème relevant du domaine sanitaire et social.
- Discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'auxiliaire de puériculture.

Centre d'Études et de Recherches pour la Petite Enfance

Département Auxiliaire de Puériculture

98 Avenue de la République - 93300 Aubervilliers

Tél. : 01 53 56 10 85 - Télécopie : 01 43 52 16 57

Email : auxi.bureau@cerpe.info – Site internet : <http://www.cerpe.info>

Association Loi 1901 (J.O. du 01/06/1978) – SIRET : 314 152 018 00037 – APE : 803Z – N° d'enregistrement : 11 93 00 371 93

INFORMATIONS

Pour les candidats titulaires du baccalauréat A.S.S.P. ou SAPAT

L'arrêté du 20 mai 2014 concernant les nouvelles directives du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé, pour l'accès au DEAP (Diplôme d'Auxiliaire de Puériculture) pour les titulaires d'un Baccalauréat professionnel ASSP (Accompagnement, Soins, Service à la Personne) et SAPAT (Services Aux Personnes et aux Territoires)

Les Titulaires du diplôme du Baccalauréat Professionnel ASSP peuvent accéder à la formation, en passant des sélections différentes : étude de dossier scolaire et entretien. De plus, des dispenses de formation sur certains modules sont prévues.

Ce nouveau dispositif, n'est **actuellement pas encore organisé par le CERPE. Cependant, le candidat peut renoncer aux modalités spécifiques de sélection et de formation et s'inscrire au CERPE.**

Dans ce cas, le candidat participe aux sélections de droit commun et s'engage à suivre l'intégralité des modules prévus dans la formation sur 18 mois.

Centre d'Études et de Recherches pour la Petite Enfance

Département Auxiliaire de Puériculture

98 Avenue de la République - 93300 Aubervilliers

Tél. : 01 53 56 10 85 - Télécopie : 01 43 52 16 57

Email : auxi.bureau@cerpe.info - Site internet : <http://www.cerpe.info>

Association Loi 1901 (J.O. du 01/06/1978) - SIRET : 314 152 018 00037 - APE : 803Z - N° d'enregistrement : 11 93 00 371 93

DOSSIER de SÉLECTION - RENTRÉE JANVIER 2019 APPRENTISSAGE

Réservé au CERPE

Financement : **AUX 3**

APPRENTISSAGE

Dossier n° :

Date de réception au CERPE :

Nombre de présentation dans notre centre **y compris celle-ci** : []

NOM d'usage : _____

NOM de jeune fille : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Age : _____ Nationalité : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postale : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Adresse email : _____

**Photo
Obligatoire**

Vous avez déjà conclu un contrat d'apprentissage pour la rentrée de janvier 2019 : oui non

Si oui :

Nom de l'Employeur : _____

Adresse : _____

Code postal et ville : _____

Tél : _____

En cours de recherche

Dernier diplôme obtenu :

Intitulé : _____ Année d'obtention : _____

Centre d'Études et de Recherches pour la Petite Enfance

Département Auxiliaire de Puériculture

98 Avenue de la République - 93300 Aubervilliers

Tél. : 01 53 56 10 85 - Télécopie : 01 43 52 16 57

Email : auxi.bureau@cerpe.info – Site internet : <http://www.cerpe.info>

Association Loi 1901 (J.O. du 01/06/1978) – SIRET : 314 152 018 00037 – APE : 803Z – N° d'enregistrement : 11 93 00 371 93

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

CONTENU DE LA FORMATION

Formation théorique (au CERPE) 595 h

- L'accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne
- L'état clinique d'une personne à tout âge de la vie
- Les soins à l'enfant
- Ergonomie
- Relation - Communication
- Hygiène des locaux
- Transmission des informations
- Organisation

Formation pratique (en entreprise) 840 h
1 435 h